

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

76010 /RW
Défense à l'Instance
engagée devant le
Tribunal Administratif
de POITIERS par M.
Paul TOLEDE

DATE DE CONVOCATION

19 janvier 1976

DATE D'AFFICHAGE

19 janvier 1976

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize
le vingt trois janvier à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BUCHET,
DUFOUR, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BEAUFORT,
DOMECQ, BOUCHET, Mme BIDEAU, MM. BARRIERE, PAPEAU, SOUJET, TAP,
Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. TETARD
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTREAU, RIVIERE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par notification du 27 novembre 1975, le Secrétaire-Greffier du
Tribunal Administratif de POITIERS a adressé à la Ville de ROYAN,
copie du Mémoire Introductif d'Instance, déposé par M. Jacques
PAUL TOLEDE, ancien concessionnaire de la piscine de Foncillon et
de ses annexes en 1972.

La Commune dispose d'un délai de deux mois, à compter de la
présente notification, pour produire devant le Tribunal Administratif
son mémoire en réponse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'instance engagée contre la Ville devant le Tribunal
Administratif de POITIERS, par M. Jacques PAUL TOLEDE, ancien
concessionnaire de la piscine de Foncillon,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire à défendre à l'action engagée devant le
Tribunal Administratif de POITIERS
- de désigner Me DUCROS, avocat à POITIERS pour représenter la Ville
de ROYAN devant cette juridiction et assurer sa défense.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

